

Date de convocation : 13 mars 2009

Date d'affichage : 13 mars 2009

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 mars 2009 à 20 H.30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves ROUSSEL.

1) Budget 2009

En préambule au vote du budget primitif, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2008 établi par le Receveur Municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte de gestion.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget communal, et les budgets annexes, tels qu'ils ont été préparés par la commission des finances.

COMMUNE

*Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 066 129,91 €.

FONCTIONNEMENT	
Principales dépenses	Principales recettes
Charges à caractère général 241 200 €	Dotations de l'Etat 336 485 €
Frais de personnel et charges sociales 369 050 €	Contributions directes 382 713 €
Charges de gestion courante 130 126,64 €	Autofinancement pour l'investissement : 69 825,93 €.
Participations au SDEGM (enfouissement réseaux) 62 504 €	
A la CCBM (prêt salle haltérophilie) 2 400 €	
Participation au CCAS 2 622,64 €	
Aménagement Lot. du Brindeau 107 127,34 €	
Indemnités élus 42 300 €	
Charges financières 45 800 €	

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la suite de la dissolution du SIVM au 1^{er} janvier 2009, il propose, conformément à l'avis de la commission, d'intégrer dans les taux communaux ceux du SIVM.

Les taux des contributions directes ainsi modifiés s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 17,15% – taxe foncière propriétés bâties : 26,44% – taxe foncière propriétés non bâties : 42,95%.

Le tableau des subventions, conformément à l'avis de la commission des finances :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2009
CLUB LOISIRS ET AMITIES	670,00€
MUSIQUE	2 068,00€
VELO CLUB	1 070,00€
FOOTBALL CLUB LANDIVY PONTMAIN	2 343,00€
COMITE DES FETES	4 895,00€
CENTRE ANTICANCEREUX	394,00€
AFN	211,00€
CYCLO TOURISTE	178,00€
SOCIETE DE PECHE	178,00€
SOCIETE DE CHASSE	178,00€
CHAMBRE DES METIERS	149,00€
AC et PG	130,00€
FOIRE CONCOURS	3 458,00€
FDG PROTECTION DES CULTURES	206,81,00€
RESTOS DU CŒUR	196,00€
AMICALE LAIQUE	965,00€
CONTRAT VILLE	1 210,00€
ADIL	342,00€
TRAIT D'UNION GORRON	22,00€
BANQUE ALIMENTAIRE	106,00€
LA CROIX D'OR	106,00€

Les subventions seront versées sur présentation soit d'un compte de résultat 2008, soit d'un projet de budget 2009.

* Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 719 118,54 €.

Les principaux investissements prévus pour 2009 sont :

Travaux en cours ou réalisés à payer	Nouveaux investissements
Acquisition foncière : 50 000 € Electricité Eglise : 18 185,95 € Matériel : 6 744,17 € Réfection trottoirs : 108 180 € Logements la Pérelle : 3 172,97 € Salle de musique : 5 131,32 € Versement à la Maison de Retraite : 115 000 €. Bâtiment 22 Grande Rue : 40 000 €	Tribunes terrain de foot : 67 000 € Achat camion : 15 000 € Construction salle socio-culturelle : 419 200 € Cour école maternelle: 48 500 € Cimetière : 10 728 € Lotissement de la Lortière (travaux 1 ^{ère} phase) : 275 000 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2009.

ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : dépenses : 46 188,32 €
recettes : 46 188,32 €

Investissement : dépenses : 56 042,94 €
recettes : 56 042,94 €

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.
La taxe d'assainissement passe à 0.9444 €/m3.

LOTISSEMENT DU BRINDEAU :

Fonctionnement : dépenses : 112 000,00 €
recettes : 112 000,00 €

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE LA LORETIERE :

Fonctionnement : dépenses : 292 763,47 €
recettes : 292 763,47 €

Investissement : dépenses : 292 763,47€
recettes : 292 763,47€

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

CCAS :

Fonctionnement : dépenses : 22 922,64 €
recettes : 22 922,64 €

Les membres du CCAS votent ce budget à l'unanimité.

2) Renouvellement du contrat de Mme BALAN.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat de Mme Régine BALAN, chargée de l'entretien des bâtiments communaux (école maternelle et, lorsque Mme Nelly ESNAULT est absente, salle de la Pérelle) se termine le 21 mars 2009. Il propose de le renouveler pour un an aux mêmes conditions.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) Tarif des locations

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs de locations des salles. Après échange, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants en augmentation d'environ 2 % par rapport à 2008 :

a) Pour la salle polyvalente :

	Location	Cuisine	Nettoyage salle cuisine et sanitaires
Particuliers et associations de LANDIVY	140 €	71,40 €	270,30 €
Particuliers et associations hors commune	204 €	99 €	270,30 €
Commerçant	248 €	107,10 €	270,30 €

+ électricité selon relevé de compteur

+ nécessaire produits et matériel de nettoyage : 9 €

+ vaisselle : 0.05 € pièce.

Le nettoyage salle cuisine et sanitaires sera réduit de 50 % si la salle est rendue assez propre et de 100 % si elle est impeccable.

La salle sera mise gratuitement à disposition des associations de Landivy une fois par an.

Pour les particuliers qui souhaitent la moitié de la salle, le tarif sera celui de la grande salle de la Pérelle.

b) Pour la salle de la Pérelle :

	Petite salle	Grande salle	Cuisine
Particuliers et associations de Landivy	27 €	71,90 €	27 €
Particuliers et associations du canton	36,40 €	80 €	27 €
Particuliers et associations hors canton	44,90 €	99 €	36,40 €
Commerçant	54,10 €	127 €	54,10 €

+ électricité suivant relevé de compteur

+ Vaisselle : 0.05 € pièce

Un nettoyage sera facturé au prix de 198 €, réduit de 50 % si la salle est rendue assez propre et de 100 % si la salle est impeccable.

Les associations de Landivy bénéficient de la gratuité pour la tenue d'assemblée générale ou de réunions de leurs membres.

c) Concessions cimetièrè :

concession temporaire (15 ans)	34€
concession trentenaire (30 ans)	61€
concession cinquantenaire (50 ans)	72€

d) pont bascule :

Pesage 0-10T	1,70€
Pesage 10 à 20T	2,50€
Pesage 20 à 30T	3,40€
Pesage > 30T	4,20€

Monsieur le Maire rappelle que la CAM bénéficie d'une ristourne de 30% sur ce tarif et les usagers fréquents, s'engageant sur un volume de pesage de 46€/mois, d'une ristourne de 20%

e) Prestations diverses :

Photocopie N&B	0,20€
Photocopies couleur	0,50€
Carte magnétique membre ASCL ou Amicale laïque	5,00€
Carte magnétique : particuliers	13,50€
Garderie matin	0,80€
Garderie après-midi	0,80€
Podium	168€
Table	0,85€
Chaise	0,15€

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi sont fixés par la Communauté de Communes du fait du transfert de compétences.

4) Questions diverses**- Droit de préemption**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la vente de bâtiments et terrain situés Rue de l'Arche de Noé et Rue Beausoleil.

- Maîtrise d'œuvre construction salle socio-culturelle

Monsieur le Maire présente le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le Bureau d'Etudes Gorronnais pour la construction de la salle socio-culturelle. Montant : 23 373,91 € HT, soit 27 955,20 TTC (taux de rémunération : 7,80 %)

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les pièces s'y rapportant.

- Information : Mise en disponibilité Melle Véronique CROTTÉ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de Melle Véronique CROTTÉ, Adjoint Technique de 2^{ème} classe, qui sollicite une mise en disponibilité pour un an renouvelable à compter du 24 août 2009. Il précise que la commune doit attendre l'avis favorable de la CAP pour délibérer.

Information : Ouverture d'un CLSH durant les petites vacances scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de ce que la CCBM envisage, en concertation avec Monsieur le Maire de Fougerolles du Plessis, l'ouverture un CLSH durant les petites vacances scolaires en alternance entre les deux communes. Cette ouverture pourrait se faire dès la rentrée scolaire prochaine à raison d'une semaine pour chaque période de vacances, afin de tester la fréquentation.

RESUME**1) Budgets :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les différents budgets.

Le budget communal 2009 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 066 129 ,91€	1 015 879,00€
Résultat antérieur reporté		50 250,91€
Sous-Total	1 066 129,91 €	1 066 129,91 €.
Investissement	1 077 072,93€	1 628 100,54€
Reste à réaliser	238 877,48€	91 018,00€
Résultat antérieur reporté	403 168,13€	
Sous-total	1 719 118,54€	1 719 118,54€
TOTAL GENERAL	2 785 248,45€	2 785 248,45€

Travaux en cours ou réalisés à payer		Nouveaux investissements	l
Acquisition foncière	50 000 €	Tribunes terrain de foot	67 000 €
Electricité Eglise	18 185,95 €	Achat camion	15 000 €
Matériel	6 744,17 €	Construction salle socio-culturelle	419 200 €
Réfection trottoirs	108 180 €	Cour école maternelle	48 500 €
Logements la Pérelle	3 172,97 €	Cimetière	10 728 €
Salle de musique	5 131,32 €	Lotissement de la Lortière (travaux 1 ^{ère} phase)	275 000 €

Versement à la Maison de Retraite	115 000 €.		
Bâtiment 22 Grande Rue	40 000 €		

2) Tarifs communaux

Les tarifs des différents prestations communales (locations de salle, cimetière, pont bascule, prestations diverses) sont relevés d'environ +2%, à l'exception de la garderie périscolaire.

3) Personnel communal :

Le contrat de travail de Mme Régine BALAN est renouvelé pour un an.

4) Construction de la salle socio-culturelle

La maîtrise d'œuvre de la construction de la salle socio-culturelle est confiée au Bureau d'Etudes Gorronnais, pour un montant : 23 373,91 € HT (27 955,20 TTC), soit un taux de rémunération de 7,80 %.

J-P DUPUIS